



Aux membres de la Fédération Suisse de Bridge

## **C o n v o c a t i o n**

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Nous nous permettons de vous convoquer à la  
**70ème assemblée générale ordinaire de la Fédération Suisse de Bridge**  
qui a été repoussée au

**samedi 12 septembre 2020 à 10h30**  
au nh Hôtel, Grand Places 14, Fribourg

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la 69ème assemblée générale ordinaire du 29 juin 2019
2. Rapport du Comité sur l'exercice 2019-2020 se trouvent sur la page web, voir [fsbridge.ch/AG](http://fsbridge.ch/AG)  
Les rapports ne seront que commentés cette année.
3. Discussion de ces rapports
4. Approbation des comptes et décharge du Comité
5. Cotisations (pas de changement) et Budget 2020-2021
6. Changements de Statuts & Ordonnance voir [fsbridge.ch/docs/statuten\\_2020\\_markiert\\_fr.pdf](http://fsbridge.ch/docs/statuten_2020_markiert_fr.pdf) et  
[fsbridge.ch/docs/statuten\\_erklaerungen.pdf](http://fsbridge.ch/docs/statuten_erklaerungen.pdf)
7. Elections
  - a. du Président, des membres du Comité, de la commission de recours (si les changements de Statuts sont acceptés) et des vérificateurs des comptes pour la période 2020-2022  
Proposition: élire Yvonne Degen et Christof Wolfer comme nouveaux membres du comité (voir leurs CV et motivation ci-joints)
  - b. du Secrétaire Général et des Probi Viri seulement en cas de rejet du changement des Statuts
8. Calendrier 2020-2021
9. 71ème assemblée générale ordinaire 2021: le 26 juin 2021
10. Divers

Les membres des cercles sont en principe valablement représentés par le délégué de ce cercle, pour autant qu'ils n'aient pas manifesté expressément une opinion contraire avant le début de l'Assemblée. Chaque club peut se faire représenter avec une procuration écrite par le délégué d'un autre club. Les membres individuels peuvent également se faire représenter avec une procuration écrite par leurs délégués régionaux.

Pour figurer à l'ordre du jour, une proposition individuelle ou une candidature devra selon l'art. XII alinéa 2 des statuts être soumise au Comité un mois au moins avant l'Assemblée. La participation à l'assemblée générale est ouverte à tous les membres de la FSB et non pas aux seuls délégués des cercles. Les responsables des cercles sont donc priés de bien vouloir afficher cette convocation bien visiblement pour obtenir la participation la plus large possible.

**La distribution des prix de la FSB aux gagnants des titres nationaux 2019-2020 aura lieu à la fin de l'Assemblée Générale.**

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Lausanne, le 30 juillet 2020

Fédération Suisse de Bridge  
Stephan Magnusson, Président